

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 OCTOBRE 2025

Le 07 Octobre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, Adjoints, MUSETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. FLEURT	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{alc}
M. VEILLON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{alc}

ABSENTS EXCUSÉS : MM CAZAUBON, GARRIGOU, SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

510 - OBJET : Déplacement des limites d'entrée en agglomération sur la RD 1215

M. le Maire rappelle qu'au point précédent, le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la signature d'une convention tripartite, relative à l'aménagement d'un giratoire d'accès à la zone de Belloc.

Cette convention prévoit, à son article 5, le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération actuellement implanté au lieu-dit Fongrouse (PR 60+826). Celui-ci serait repositionné sur la RD 1215, en amont de la zone artisanale et commerciale de Belloc, à hauteur du carrefour avec la route du Renard et de la Herreyre (PR 59+520).

Ce secteur a déjà fait l'objet, au printemps dernier, de travaux de renouvellement des réseaux humides réalisés par la commune, tandis que la CdC conduit actuellement les opérations de recalibrage de la future voie de liaison, rue Joseph et François Conord avec la RD 1215. Dans ce contexte, et dans un objectif de sécurité routière, il apparaît opportun d'adapter la limite d'agglomération à cette nouvelle configuration.

Vu le courrier en date du 18 Septembre 2025, sollicitant l'avis de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine sur le projet,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Gironde,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération, tel que décrit ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à prendre l'arrêté de police de circulation correspondant. Le cas échéant, le conseil voudra bien également habilitier M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération de Lesparre-Médoc, actuellement implanté au lieu-dit Fongrouse (PR 60+826), afin de le repositionner sur la RD 1215, en amont de la zone artisanale et commerciale de Belloc, à hauteur du carrefour avec la route du Renard et de la Herreyre (PR 59+520).
- ☞ Autorise M. le Maire à prendre l'arrêté de police de circulation correspondant et à mettre en place la signalisation réglementaire afférente,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20251007-510-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 08/10/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD